

À une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, tenue le 2 septembre 2025, à 15h00, 252, boul. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

Louise Cossette	mairesse de Morin-Heights
Michèle Lalonde	mairesse de Sainte-Adèle
Catherine Hamé	mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs
Gilles Boucher	maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	maire de Saint-Sauveur
Karine Dostie	mairesse de Wentworth-Nord
Participe à distance :	
Frank Pappas	maire d'Estérel
Étaient absents:	
Corina Lupu	mairesse de Lac-des-Seize-Îles
Martin Nadon	maire de Piedmont
Claude Charbonneau	maire de Saint-Adolphe-d'Howard

Assistaient également à l'assemblée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mylène Perrier, la directrice du service du greffe, maître Mélissa Bergeron-Champagne ainsi que le coordonnateur aux communications, monsieur Martin Bujold.

OUVERTURE

M. André Genest, préfet, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. André Genest, préfet, constate que l’avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

CM 308-09-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'ordre du jour soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

CM 309-09-25 SAINT-SAUVEUR - DÉSAPPROBATION DU RÈGLEMENT 221-08-2025

ATTENDU la transmission du règlement 221-08-2025 de la Ville de Saint-Sauveur conformément à l’article 137.2 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉSAPPROUVER le règlement 221-08-2025 de la Ville de Saint-Sauveur puisque l'article 12 de celui-ci ne respecte pas les orientations et les objectifs du schéma d’aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise par le public.

CM 310-09-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15H02)

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Dostie, mairesse de Wentworth-Nord, ET
RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière